

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 octobre 2007
(convocation du 15 octobre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 10 h 15)
M. FAVROUL J. Pierre à M. SOUBIRAN Claude (à cpter de 10 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
M. BANNEL Jean Didier à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 00)
M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE (jusqu'à 10 h 00)
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEL Lucien à M. NEUVILLE Michel (à cpter de 10 h 30)
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle

M. DELAUX Stéphan à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. JOUVE Serge à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. PUJO Colette
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à M. PETIT Alain (à cpter de 10 h 00)
Mme WALRYCK Anne à Mme VIGNE Elisabeth (jusqu'à 10 h 30)

LA SÉANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Marché 03 258 U - Marché de contrôle technique de sécurité ferroviaire du système de transport de la phase 2 du tramway sur Bordeaux - Avenant 3 - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Après une procédure d'appel d'offres restreint, la Communauté urbaine de Bordeaux a confié, par marché 03 258 U notifié le 26 août 2003, à la société BUREAU VERITAS CONSULTING SA le marché de contrôle technique de sécurité ferroviaire du système de transport de la phase 2 du tramway sur Bordeaux. Il comprend les missions d'évaluation de la sécurité de tous les sous-systèmes ferroviaires mais aussi l'évaluation générale du système tramway.

Le montant initial du marché est de 206 241,92 € ht

Par la délibération n°2003/0706, le conseil communautaire, lors de la séance du 31 octobre 2003 a autorisé la modification de l'article 8.4-3 alinéa « révision provisoire », qui s'avérait difficile à appliquer du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Par la délibération n°2006/0247, le conseil communautaire, lors de la séance du 28 avril 2006, a acté le fait que la société BUREAU VERITAS SA se substituait intégralement à l'ensemble des droits et obligations de la société BUREAU VERITAS CONSULTING SA tels qu'ils résultaient du marché initial.

Aujourd'hui, il convient d'acter des modifications au marché initial en prenant en compte les données suivantes :

- La modification du nombre de mises en service principales, qui passe de 7 à 9, s'échelonnent entre février 2007 à décembre 2008.
- Plusieurs sous-opérations sont indépendantes des opérations principales et font l'objet de dossiers de sécurité complémentaires ou modificatifs :
 - l'aménagement de la place Ravezies (durée : 0,5 jour ; incidence financière : 0,5 x 1 050 = 525 € ht) ;

- les ponts amont et aval des bassins à flot (durée : 4 jours ; incidence financière : $4 \times 1\,050 = 4\,200 \text{ € ht}$) ;
 - la mise en service différée entre les bassins à flot et le dépôt, postérieure à la mise en service principale (durée : 2 jours ; incidence financière : $2 \times 1\,050 = 2\,100 \text{ € ht}$) ;
 - la remise en service de la ligne C au niveau de la gare Saint-Jean suite à travaux (durée : 2 jours ; incidence financière : $2 \times 1\,050 = 2\,100 \text{ € ht}$).
- Les échelonnements entraînent un surcroît d'activité des EOQA (Expert ou Organisme Qualifié Agréé) portant sur les phases d'essais et de mise en service (10 % de la part relative aux essais et mises en service ; incidence financière : $71\,289 \times 0,1 \times 2 = 14\,257,82 \text{ € ht}$) ;
 - Compte tenu des décalages prévisibles des mises en service, le report de la date de fin du marché de 21 mois, entraîne les incidences financières suivantes :
 - les frais de gestion de projet (veille technique) : (durée : 0,5 jour/mois ; incidence financière : $0,5 \times 1\,050 \times 21 = 11\,025 \text{ € ht}$) ;
 - les frais fixes : $355 \times 21 = 7\,350 \text{ € ht}$.

L'incidence financière de toutes ces modifications est de 41 557,82 € ht portant le montant du marché à 247 799,74 € ht, soit une augmentation de 20,15 % par rapport au montant du marché initial (206 241,92 € ht).

Ce montant a fait l'objet d'une négociation, le montant initial demandé s'élevant à 67 044,75 € ht.

Le financement de ces dépenses est à imputer au budget Annexe Transports, Exercice 2007/2008, Chapitre 20, Article 20310002, CRB H340, Programme TW20.

Aussi, au vu de l'incidence financière du présent avenant, soit 20,15 % du montant du marché initial et en application de l'article 8 de la loi 95-127 du 8 février 1995, modifiée par l'article 5 de la loi n°96-142 du 21 février 1996, l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres a été recherché.

Réunie le 3 octobre 2007, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du CGCT, le projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

En conséquence et compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président à :

- signer l'avenant n°3 au marché n°03 258 U relatif au marché de contrôle technique de sécurité ferroviaire pour un montant de 41 557,82 € ht portant ainsi le nouveau montant du marché à 247 799,74 € ht.
- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 NOVEMBRE 2007**

PUBLIÉ LE : 7 NOVEMBRE 2007

M. ALAIN CAZABONNE